



Bourgogne

santé
famille
retraite
services

Dijon, le 05 février 2020

Exp: Caisse Régionale MSA de Bourgogne 14, rue Félix Trutat 21046 DIJON Cedex

Recouvrement - Pré-contentieux

Votre interlocuteur : Beatrice Chanteloube

Téléphone : 0386473765

Dossier : 43984462200019 (AJ33)

EURL VIET MICHAEL

Objet : Attestation de fourniture des DS V2

EURL VIET MICHAEL
LA CHAUME DU MARTRAT
71390 MARCILLY LES BUXY

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail et destinée à être remise à vos cocontractants donneurs d'ordres.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements repris dans la liste ci-jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas pour renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- ♦ Se connecter à www.bourgogne.msa.fr.fr/verification-attestations,
- ♦ Contacter la Caisse Régionale MSA de Bourgogne en transmettant le **numéro de sécurité suivant : 235D449PIX**.

Cette attestation est disponible sur les différents sites de la MSA pendant un an, à compter de la date d'envoi du courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur dont les coordonnées figurent en haut de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ La Direction

PJ: Attestation de fourniture des DS V2



Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros hors taxe
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros hors taxe en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité 235D449PIX

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.bourgogne.msa.fr/verification-attestations,
- Contacter la Caisse Régionale MSA de Bourgogne

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : **EURL VIET MICHAEL**

Adresse du siège social : LA CHAUME DU MARTRAT

71390 MARCILLY LES BUXY

N° SIREN : 43984462200019

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 3 salarié(s) et une masse salariale de 4 973,47 euros,
- au titre du mois de décembre de l'année 2019
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
EURL VIET MICHAEL	43984462200019

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 5/02/2020.

Fait à Dijon, le 05/02/2020

Le Directeur Général de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne

ou son délégataire

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie